

La Chenille processionnaire du Chêne



La chenille processionnaire du chêne est bien présente dans le Morbihan et les conséquences sont multiples.

Outre qu'elle occasionne des défoliations sur les arbres, elle est également réputée pour les urtications qu'elle provoque chez l'homme et les animaux. Ces nuisances sont observées au cours des mois de Mai et Juin.

A ce titre, un Arrêté préfectoral, en date du 24/04/2024, définit les mesures à prévenir l'exposition des humains et des animaux aux soies urticantes des chenilles processionnaires et à lutter contre leur prolifération dans les espaces publics et chez les particuliers. Sur les lieux publics, en période de procession des chenilles, il est demandé de mettre en place des moyens d'information du public et de restreindre l'accès. Il demandé également, ainsi qu'aux particuliers concernés, de mettre des moyens de lutte en place (destruction mécanique, échenillage ...).

Afin d'éviter ce désagrément, des traitements organisés par la FDGDON Morbihan avec un insecticide biologique (Bacille de Thuringe) sont possibles. Cette solution est sans danger pour l'homme et les animaux. Ils sont réalisés en Avril-Mai avec l'aide d'un canon nébulisateur.

Si vous souhaitez recevoir un traitement de vos chênes, retirez un bulletin d'inscription dans votre Mairie (Fin des inscriptions le 30 Mars / Retour à la FDGDON Morbihan pour le 1^{er} Avril).

Si vous constatez la présence de chenilles dans vos chênes, surtout au dernier stade de son évolution lorsqu'elles se regroupent sur les troncs ou branches charpentières pour se nymphoser, les chenilles, à ce stade, sont très urticantes. Il y a danger pour vous et vos animaux, il faut donc éviter d'aller sous les chênes pendant la période à risque (Mai-Juin).

La dernière solution qui peut être envisagée à cette période est le brulage du nid avec un « désherbeur thermique ». Cette opération est à réaliser avec des équipements adaptés afin d'éviter les urtications (combinaison, bottes, lunettes, gants, ...).

Bulletin d'inscription individuelle CHÊNE - 2026

- La présente demande d'intervention pour traitement est à remplir complètement et sera à retourner à la FDGDON pour le 1er avril 2026 au plus tard, accompagnée du chèque de règlement à l'ordre du prestataire : FARAGO Bretagne. Ce chèque sera encaissé après les travaux.
- Cette inscription pourra être annulée en cas de :
 - Difficulté d'accès à la propriété ou aux arbres pouvant empêcher le traitement ou compromettre son efficacité. (Hauteur **MAXIMUM** des chênes : 20 mètres)
 - Renseignement(s) inexact(s) (nombre de chênes...)
 - Météorologie défavorable, ...
 - Absence du client ou de son représentant malgré la prise de rendez-vous
 - Non affichage des zones de traitements par la Mairie sur les lieux fréquentés par le public.
- Le prestataire avertira, par téléphone, chaque personne inscrite, de la date prévue pour le traitement (en général 2 jours à l'avance) (NB : la météo peut modifier très sensiblement les prévisions de travaux).
- Pour une meilleure réalisation de l'intervention, il est indispensable de faciliter l'accès à votre propriété, éventuellement de prévenir vos voisins.
- Une facture sera émise après les travaux.

NOM ET PRENOM + ADRESSE RESIDENCE PRINCIPALE	
NOM : _____	Prénom : _____
N° : _____	Rue : _____
Code Postal : _____	VILLE : _____
Téléphone : _____	
Adresse précise du lieu de traitement	
N° : _____	Rue : _____
Code postal : _____	Commune : _____
Nombre Exact de chênes : _____	
Précision sur l'emplacement des chênes : _____	
Téléphone de la personne à contacter : _____ Portable : _____	
Accès à la propriété	
☐ Accès libre pour un véhicule jusqu'aux arbres (largeur nécessaire : 1,60 m), portail non fermé à clé...	
☐ Accès impossible sans clé. Dans ce cas, laisser la clé à la Mairie ou à un tiers avant les traitements.	
Je reconnais avoir pris connaissance de toutes les informations portées au recto de ce bulletin d'inscription. Je joins un chèque correspondant à l'ordre du prestataire : FARAGO Bretagne . Date : _____ SIGNATURE du client : _____ SIGNATURE de la FDGDON : _____	

NB : Pour la chenille du pin, il est inutile de s'inscrire maintenant, cela se fera durant l'été !

**CAMPAGNE DE LUTTE BIOLOGIQUE CONTRE LA
CHENILLE PROCESSIONNAIRE DU CHÊNE - 2026****Bulletin d'inscription individuelle**

- **La chenille processionnaire du chêne** est un organisme nuisible à l'origine de deux types de nuisances :
 - ❑ **Urtication**
Les poils urticants libérés par les chenilles peuvent provoquer des allergies, des démangeaisons, des œdèmes chez l'homme. Le risque d'urtication est aussi important pour les animaux domestiques (chiens et chats).
 - ❑ **Défoliation des chênes**
Elle peut être partielle ou totale ce qui contribue à les affaiblir.
- La FDGDON Morbihan (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles), organise **au printemps 2026** une lutte biologique contre cette chenille, par pulvérisation à partir du sol d'une solution de bacille de Thuringe avec un microtracteur et un canon nébulisateur. Cette solution est sans danger pour l'homme, les animaux et l'environnement.

Le produit utilisé :

FORAY 48 B (N°AMM : 8900137) (Produit phytopharmaceutique de Biocontrôle)

Ce traitement biologique peut avoir une efficacité de 70 à 100 % de mortalité de chenilles selon l'ampleur de l'attaque, la facilité d'accès aux chênes et les conditions climatiques.

- Les interventions seront réalisées par un prestataire (FARAGO Bretagne) mandaté par la FDGDON Morbihan.
- Sur les lieux publics, une information des zones de traitement par voie d'affichage devra être mise en place par les agents communaux avant intervention.
- Le délai de rentrée conseillé (période interdite après traitement) est de 6 heures pour les hommes et les animaux domestiques.

Les inscriptions sont à déposer en Mairie pour le 30 mars 2026 ou à retourner directement à la FDGDON MORBIHAN pour le 1er avril 2026 au plus tard

TARIFS 2026

Nombre d'arbres à traiter (sur une même zone)	Coût du traitement (TTC)
1 chêne	93 €
2 à 5 chênes	130€
6 à 10 chênes	156€
11 à 15 chênes	193€
16 à 20 chênes	224€
21 à 30 chênes	261€
31 à 40 chênes	294€
41 à 50 chênes	320€

NB :

- Au-delà de 50 arbres
- Pour les espaces verts communaux
- En cas de plusieurs emplacements à traiter

➤ Nous consulter pour devis.